



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 19 juillet 2023, a été adopté le règlement no 297 ayant pour titre « Règlement no 297 décrétant une dépense de 817 879 \$ et un emprunt de 817 879 \$ pour l'acquisition de huit (8) chalets préfabriqués au Parc du Mont-Saint-Mathieu ».

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 11^e jour du mois de septembre 2023.

Claude Dahl,
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Basques